

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 11 avril 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment résidentiel portant le numéro 10505, rue Saint-Denis, érigé sur le lot 1995745 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait pour ce bâtiment une superficie de la façade située à l'alignement de construction inférieure au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-troisième jour de mars deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement